

Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 - Consultation publique sur la révision du consensus européen pour le développement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1) Introduction

L'année 2015 a été une étape stratégique pour la gouvernance mondiale, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elle a marqué la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies et a été l'occasion de mener une réflexion sur les progrès accomplis à ce jour et les défis à relever pour poursuivre la tâche inachevée. Au cours de l'année 2015 a également été organisée une série de conférences et de sommets internationaux historiques [le [cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#), le [programme d'action d'Addis-Abeba](#), le [programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et l'[accord de Paris](#) adopté lors de la COP 21 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques] qui ont conjointement redéfini la manière dont la communauté internationale, y compris l'Union européenne, s'emploiera à atteindre le développement durable et l'élimination de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de noter que le Programme 2030, y compris ses dix-sept objectifs de développement durable, est un programme universel qui s'applique à tous les pays. Il reflète nombre de valeurs et d'intérêts européens fondamentaux et fournit un cadre international pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 consiste à aller de l'avant en empruntant différentes voies:

- premièrement, dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour mettre en œuvre le Programme 2030, le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) annonce une initiative concernant les prochaines étapes pour un avenir européen durable qui expliquera de quelle façon l'Union contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et élaborera les aspects internes et externes des politiques de l'UE favorisant la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- deuxièmement, la haute Représentante présentera la [stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité](#) qui devrait guider les différentes politiques extérieures de l'Union, contribuant à la vision globale d'un monde plus stable, plus prospère et plus sûr. Elle doit définir l'orientation stratégique pour la gamme complète des actions extérieures de l'Union et, à ce titre, permettre d'orienter la mise en œuvre européenne de l'Agenda 2030 en matière d'action extérieure;
- troisièmement, l'UE reverra sa politique de coopération en matière de développement. Les principaux documents stratégiques existant (y compris le [le consensus européen pour le développement de 2005](#) et le [programme pour le changement de 2011](#)) sont actuellement articulés autour des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être adaptés pour incorporer l'Agenda 2030. Étant donné son importance directe pour les relations générales de l'UE avec les pays en développement, cette révision se fera en cohérence totale avec les travaux en cours sur l'avenir du partenariat entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre d'un après-[Cotonou](#).

Les avis recueillis lors de la présente consultation serviront de base pour définir la voie à suivre concernant les initiatives ci-dessus et en particulier la révision du consensus européen pour le développement et d'autres aspects extérieurs de la mise en œuvre du Programme 2030. La consultation vise à connaître votre opinion sur **la manière dont la politique de développement, dans le contexte de l'action extérieure de l'UE telle que prévue par le traité de Lisbonne,** devrait répondre à l'ensemble de conférences et de sommets importants de 2015 ainsi qu'aux changements rapides que connaît le monde.

Les avis exprimés pourront ne s'appliquer qu'aux institutions de l'UE ou aussi bien à l'Union qu'à ses États membres – cela devrait être précisé dans votre réponse. Cette consultation publique ouverte durera 12 semaines, du 30 mai 2016 au 21 août 2016. Une brève synthèse et une analyse de toutes les contributions à cette consultation seront rendues publiques en novembre 2016 et l'ensemble des contributions individuelles sera également disponible sur le site web de la consultation (sauf si les répondants demandent que leur contribution ne soit pas rendue publique).

2) Informations sur les répondants

- * 2.1 Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission, avec la mention de l'identité de leur auteur. Veuillez indiquer votre préférence pour la publication de votre réponse.

Veuillez noter que, quel que soit votre choix, votre contribution peut faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du [règlement n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans pareils cas, la demande sera évaluée par rapport aux conditions définies dans ce règlement et conformément aux [règles applicables en matière de protection des données](#).

- Je ne consens pas à la publication de ma contribution
- Ma contribution peut être publiée mais je souhaite garder l'anonymat; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication
- Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication

- * 2.2 Êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE?

Veuillez noter ce qui suit: les organisations, réseaux, plateformes ou personnes agissant en qualité d'indépendants participant à des activités visant à influencer le processus décisionnel de l'UE sont tenus de s'inscrire au registre de transparence. Lors de l'analyse des réponses à une consultation, les contributions des personnes ou entités qui choisissent de ne pas s'inscrire au registre seront traitées comme des contributions individuelles (sauf si ces personnes ou entités sont reconnues en tant qu'acteurs représentatifs par des dispositions du traité, le dialogue social européen, les articles 154 et 155 du TFUE).

- Oui
- Non

- * 2.2.1 Si oui, quel est votre numéro d'enregistrement?

386505523086-27

- * 2.3 Nom (entité ou individu à titre personnel)

Programme Solidarité Eau

2.5 À quel profil correspondez-vous?

- Institution gouvernementale / administration publique
- Université / organisme universitaire
- Société civile (y compris organisation non gouvernementale, organisation politique spécialisée, groupe de réflexion)
- Organisation internationale
- Secteur privé ou société privée
- Citoyen / particulier
- Autre

2.6 Veuillez préciser

Association française loi 1901

* 2.7 Quel est votre lieu de résidence (si vous répondez en tant que particulier) ou où est situé le siège de votre organisation (si vous répondez pour le compte d'une organisation)?

- Dans l'un des 28 États membres de l'UE
- Autre

2.8 Veuillez préciser

France

3) Contexte: pourquoi un changement s'impose

L'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures ainsi qu'à contribuer à la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, étant donné les fortes interconnexions. Dans ce contexte, nos politiques devraient tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030.

Le paysage mondial a considérablement changé par rapport à l'époque de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Si beaucoup a déjà été fait en permettant à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté depuis 1990, d'importants défis demeurent et de nouveaux apparaissent. Au niveau mondial, plus de 800 millions d'êtres humains continuent à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. Le monde connaît de multiples conflits et tensions dans le domaine de la sécurité, il traverse des crises complexes sur le plan humanitaire et de la santé mondiale, il est témoin de détériorations des droits de l'homme, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, de l'urbanisation et de la migration. Les mouvements migratoires dans le monde continueront d'avoir des répercussions importantes et constituent à la fois un risque et une opportunité. L'Union européenne doit relever des défis mondiaux en matière de sécurité, en s'attaquant notamment aux causes profondes de conflit et d'instabilité et en luttant contre l'extrémisme violent. Le changement climatique peut aggraver encore ces problèmes et mettre sérieusement à mal les progrès accomplis. Ces changements importants comprennent des tendances démographiques, une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir entre les pays et en leur sein, la poursuite de la mondialisation des économies et des chaînes de valeurs, une évolution de la géographie de la pauvreté et la prolifération des acteurs œuvrant au développement. Les projections indiquent également qu'il reste d'importants défis à relever (par exemple, la poursuite d'une urbanisation sans précédent et d'autres enjeux démographiques dont le vieillissement de la société dans certains pays et la possibilité d'un dividende démographique dans d'autres). Une attention soutenue sera accordée à un voisinage démocratique, stable et prospère. Une révision de la politique de développement de l'UE devrait prendre ces tendances en considération (y compris en anticipant celles qui demeureront primordiales à l'avenir) tout en maintenant le cap de l'éradication de la pauvreté et en achevant le travail commencé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, le consensus européen doit également s'adapter au traité de Lisbonne, qui prévoit d'inscrire toutes les politiques d'action extérieure dans les cadres définis et de poursuivre les principes des objectifs visés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne. En particulier, la cohérence entre les différents domaines de l'action extérieure de l'UE et entre les politiques extérieures et intérieures est déterminante.

L'UE devra faire face à ces nouveaux défis mondiaux, dont beaucoup nécessitent une action politique coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme 2030 établit un cadre qui pourra nous guider dans cette tâche.

3.1 Il existe une série de tendances mondiales clés (par exemple, le changement de la géographie et la gravité de la pauvreté; les défis liés au changement climatique ainsi que les défis d'ordre politique, économique, social, démographique, sécuritaire, environnemental ou technologique) qui influenceront sur l'avenir du développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Laquelle de ces tendances vous semble la plus importante?

La réponse doit être holistique et intégrée : c'est l'essence-même du cadre des Objectifs de Développement Durable. La prochaine politique de développement de l'UE doit s'efforcer d'adopter une vision intégrée, qui prenne en compte les connections intersectorielles.

En effet, tous les défis mondiaux cités sont importants à relever, car ils sont tous reliés : le changement climatique, la croissance démographique et les inégalités économiques et sociales sont des menaces qui risquent de réduire à néant les efforts pour le développement durable et d'accroître la vulnérabilité de certaines populations déjà fragiles.

Il s'agit donc de mettre en place des mesures qui contribuent à répondre à l'ensemble de ces enjeux, comme peut l'être une gestion intégrée des ressources en eau et un accès universel et durable à l'eau et à l'assainissement. En effet, les défis liés à l'eau et à l'assainissement sont majeurs et impactent toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique, environnementale) : l'analyse des objectifs dédiés à l'eau montre bien que le succès de plus de la moitié des ODD dépend de l'eau - la gestion de la ressource, l'accès à l'eau et à l'assainissement, etc.

Environnement et climat :

- Le changement climatique impacte sévèrement le grand cycle de l'eau : pluies et moussons imprévisibles et violentes, inondations, stress hydrique et sécheresses prolongées. Ces événements extrêmes peuvent mettre en péril deux droits humains fondamentaux : l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que la sécurité alimentaire (à travers l'agriculture). Une gestion intégrée et durable de la ressource et des mesures d'atténuation et d'adaptation sont d'autant plus nécessaire pour assurer l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, l'agriculture, l'énergie, les écosystèmes aquatiques, la stabilité et la paix.

- La rareté de l'eau et les sécheresses sont un facteur majeur des phénomènes de migration et de déplacement des populations, frappant notamment les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

- De nombreuses solutions d'atténuation des gaz à effet de serre dépendent d'un accès à une source durable d'eau.

Inégalité sociales et inégalités des genres :

- L'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène améliore divers aspects de la vie des femmes et filles : SANTE (meilleures conditions lors de l'accouchement et des menstruations ; amélioration de la nutrition), EGALITE DES GENRES (meilleure répartition des tâches ménagères : consacrer moins de temps à la collecte de l'eau favorise de nouvelles OPPORTUNITES ECONOMIQUE et L'EDUCATION ; SECURITE.

Santé publique, notamment sous-nutrition :

- Un meilleur accès à une eau de qualité, à l'assainissement et l'hygiène permet de réduire des maladies mortelles telles que le choléra et la diarrhée (842 000 décès dus au maladies diarrhéiques pourraient être évitées chaque années), de limiter les cas de maladies tropicales négligées comme la

schistosomiase, le trachome et les vers intestinaux (qui touchent plus de 1,5 milliard de personne/an), et de limiter les cas de retard de croissance ou de malnutrition chronique, et d'améliorer la qualité des soins (42% des centres de santé en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à de l'eau de bonne qualité). (Chiffres du JMP - WHO/UNICEF 2015).

Pressions grandissantes qui s'exercent sur la coopération internationale :

- L'augmentation des crises humanitaires, migratoires, économiques climatiques et sociales exerce une pression forte sur le budget d'aide au développement de l'Union Européenne.
- Or l'Aide Publique au Développement (APD) continue à jouer un rôle catalytique dans la réduction des inégalités et pour le progrès de nombreux ODD. Elle contribue par exemple à permettre des pays aux ressources faibles et les pays en développement à fournir des services essentiels à court et moyen terme, ce qui leur permet à long terme d'être moins dépendant de l'aide extérieure. Il est donc essentiel que l'Union Européenne et ses Etats-membres continuent à reconnaître et soutenir l'APD comme un outil essentiel pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- Afin que cette aide extérieure soit réellement efficace, il faut l'associer à une approche orientée sur les résultats, qui s'appuie sur des indicateurs pertinents (et non simplement binaire oui/non), et capable de capturer l'approche systémique et intersectorielle de l'agenda.

Enjeux de Paix et de stabilité :

- Le Rapport 2016 sur les risques mondiaux, du Forum Economique Mondial, identifie les crises liées à l'eau comme le risque numéro un pour les économies, l'environnement et l'humanité dans les 10 prochaines années.
- Selon le rapport « High and Dry » de la Banque Mondiale, la raréfaction de l'eau exacerbée par le changement climatique, couplée à une mauvaise gouvernance, pourrait amener certaines régions à accuser un recul du PIB de l'ordre de 6 %, provoquer des migrations et déclencher des conflits.

3.2 Comment les politiques de l'UE, et la politique de développement en particulier, devraient-elles mieux saisir les opportunités et minimiser les aspects négatifs de la tendance que vous avez indiquée à la question précédente?

La politique de développement de l'UE devrait être une politique globale couvrant tous les aspects du développement durable, reconnaissant l'interdépendance des enjeux et les liens entre secteurs. Elle doit privilégier les actions qui peuvent amener des résultats durables répondant à de multiples objectifs et veiller à la cohérence de l'ensemble du Programme pour une meilleure efficacité et transversalité des mesures, au niveau national et international. Par exemple, de nombreuses législations sur la santé freine voire empêche le développement de technologies pour la réutilisation des eaux usées.

Comme présenté dans la question précédente, une meilleure gestion de la ressource en eau permet de répondre à de nombreux défis : services essentiels, santé, éducation & opportunités économiques, égalité des genres, lutte contre le changement climatique, nutrition et sécurité alimentaire,

lutte contre la pauvreté... C'est pourquoi une meilleure gestion de la ressource en eau et l'accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène durables et de qualité devraient être identifiés comme une priorité stratégique de la future politique de développement de l'Union européenne.

A remarquer que la prise en compte de l'eau comme domaine prioritaire est déjà le cas chez les pays partenaires de l'UE (exemple : 2025 Africa Water Vision) ainsi que dans 93% des engagements volontaires (INDC) de la Conférence des Nations unies pour le Changement Climatique qui mentionnent l'adaptation. En choisissant l'Eau comme une de ses priorités l'Union européenne renforcerait son soutien auprès de ses pays partenaires et soutiendrait ainsi l'opérationnalisation des INDC.

Enfin, soutenir les progrès de l'Objectif 6 des ODD sur la gestion durable pour tous de l'eau et de l'assainissement est un prérequis pour atteindre de nombreux autres ODD :

- ODD1 (Pauvreté) : L'accès aux services essentiels est un droit des plus démunis
- ODD 2 (Sécurité Alimentaire) : Une gestion durable de la ressource en eau associée à des pratiques résilientes d'agriculture permet de sécuriser la production alimentaire. Un accès universel à de l'eau de qualité, à l'assainissement et l'hygiène permettrait également de limiter de 50% les cas de sous-nutrition
- ODD3 (Santé) : Améliorer l'accès à l'EAH permettrait de limiter la diarrhée qui est la 2ème cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans.
- ODD4 (Education) : les tâches ménagères (dont la corvée d'eau) et les menstruations sont les deux principales raisons d'absentéisme scolaire des filles en Inde.
- ODD 5 (Egalité des Genres) : Les femmes et filles sont responsables de la collecte d'eau dans près de ¾ des foyers des pays en développement , tout en étant très peu impliquées au sein d'organisation de gestion de l'eau à base communautaire.
- ODD 6 (Gestion de l'eau durable et accès à l'eau et à l'assainissement)
- ODD 7 (énergie) : l'énergie hydraulique fait partie des énergies renouvelables qui devront être déployées pour assurer un avenir bas carbone ; par ailleurs, de nombreuses sources d'énergie sont dépendantes d'une alimentation en eau fiable.
- ODD 8 (croissance économique) : la cible 8.4 mentionne « l'efficacité de l'utilisation des ressources » pour la croissance économique, notamment l'eau
- ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) : la cible 9.4 mentionne « une utilisation plus rationnelle des ressources », notamment l'eau
- ODD 10 (inégalités) : il existe de grandes inégalités dans l'accès aux ressources en eau et aux services d'eau et d'assainissement entre pays et au sein des pays.
- ODD 11 (Villes et infrastructures) : Adapter les villes et les infrastructures permettrait d'assurer un accès aux services essentiels et de limiter le nombre de personnes affectées par les inondations.
- ODD 12 (consommation et production responsables) : la cible 12.2

fait appel à « une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles », et la cible 12.4 à réduire les déversements dans l'eau.

- ODD 13 (Changement Climatique) : de nombreuses solutions d'atténuation des gaz à effet de serre dépendent d'un accès à une source durable d'eau

- ODD 15 (Ecosystèmes) : 90% des eaux usées dans les pays en développement sont déversées sans traitement dans les rivières, lacs et zones côtières. Une meilleure gestion des eaux usées favoriserait la protection des écosystèmes aquatiques.

- ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) : la rareté et la mauvaise gestion de l'eau sont parfois source de tension et de conflit.

4) Priorités de notre action future: ce qu'il faut faire

La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts soutenus de l'UE afin de promouvoir un monde plus juste, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. La paix, l'inclusion, l'égalité et la bonne gouvernance, y compris la démocratie, la responsabilité, l'État de droit, les droits de l'homme et la non-discrimination, nécessiteront une attention particulière. Le Programme 2030 passe également par la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre pauvreté, problèmes sociaux, transformation économique, changement climatique et problèmes environnementaux.

Pour éradiquer la pauvreté, la politique de développement de l'UE devra prendre en compte les principales tendances démographiques et environnementales, y compris les enjeux liés au changement climatique, et concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles. L'UE devra également renforcer son approche de la fragilité et des conflits, en favorisant la résilience et la sécurité (étant donné que l'on prévoit qu'une proportion croissante de la population pauvre dans le monde vivra dans des États fragiles et touchés par un conflit), protéger les biens publics mondiaux et préserver nos ressources naturelles comme condition préalable à une croissance durable. Sa politique de développement devra également traiter de la paix et de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des risques et des opportunités liés aux flux migratoires. La lutte contre les inégalités sociales et économiques (tant au sein des pays qu'entre eux) est un élément crucial du Programme 2030, à l'instar de la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La création d'emplois constituera un défi important et le secteur privé a un rôle actif à jouer à cet égard. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra identifier et atteindre les personnes à travers le monde qui ne profitent pas encore du progrès, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour obtenir des résultats durables, la politique de développement de l'UE devra favoriser les transformations et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les moteurs d'une croissance durable inclusive que sont le développement humain, les énergies renouvelables, l'agriculture et la pêche durables, ainsi que des océans sains et résilients, devraient constituer une part importante de ses efforts pour mettre en œuvre le nouveau Programme, à l'instar des efforts visant à combattre la faim et la sous-alimentation. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera une approche intégrée et pluridimensionnelle du développement humain. Elle exigera également que nous prenions en compte des facteurs de changement tels que le développement urbain durable et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication. Notre politique de développement devra initier et identifier de nouvelles façons d'établir des partenariats avec les entreprises afin d'assurer une croissance, une industrialisation et une innovation durables et inclusives. La mise en œuvre du Programme 2030 requerra aussi la coopération avec les pays et régions partenaires en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Dans tous les aspects de son action extérieure, l'UE devra veiller à ce que ses approches, y compris la coopération au développement, soient propices à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Union devra également redoubler d'efforts pour promouvoir davantage de cohérence entre ses politiques et son action intérieure et extérieure.

4.1 Comment l'UE peut-elle mieux tenir compte des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et les défis mondiaux à relever en matière de développement durable?

Les politiques et stratégies de développement de l'Union Européenne doivent être alignées avec les ODD et les déclinaisons nationales de l'Agenda 2030, doivent soutenir l'opérationnalisation des INDC de l'Accord de Paris, et cibler les pays dont les capacités à atteindre les ODD seront les plus entravés par le changement climatique.

L'Eau doit être au cœur de la stratégie de l'UE pour le développement en lien avec le Climat, car le secteur constitue un enjeu majeur de l'adaptation au changement climatique. Outre les conséquences importantes des changements météorologiques et hydrologiques (augmentation des événements extrêmes types inondations et tempêtes, des périodes de stress hydrique et de sécheresse prolongée, etc) sur l'environnement, les impacts du changement climatique sur le petit cycle de l'eau toucheront directement les populations.

En tant que bailleur et leader mondial sur le changement climatique, l'UE doit promouvoir une coopération internationale en accord avec ces enjeux : veiller à ce que le financement international de l'adaptation soit additionnel à celui du développement et qu'il vise à assurer l'atteinte des ODD de façon durable face aux changements climatiques. Ces financements doivent soutenir des projets d'eau et d'assainissement durables et qui œuvrent pour une gestion intégrée des services et une plus grande résilience des populations. Par ailleurs, l'utilisation d'indicateurs sensibles au climat pour les politiques et les programmes de développement durable de l'UE et de ses États membres doit être encouragée.

Les financements de l'Union Européenne devraient également prioriser les pays dont la réalisation des ODD est le plus fortement compromis par le changement climatique, et cibler les zones les plus vulnérables, ou les pays dont les capacités de financements domestiques sont très limités. Afin de favoriser l'émergence de moyens de mise en œuvre, l'Union Européenne devrait engager la Communauté et les États membres à progressivement consacrer 0,7% des RNB à l'APD (seulement 0,47% en 2015).

4.2 Comment l'UE devrait-elle renforcer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures, et en particulier dans sa politique de développement?

L'Union Européenne devrait prioriser et favoriser l'intégration d'actions thématiques transversales qui permettent d'agir sur les trois piliers du développement durable. Une meilleure intégration sous-entend favoriser le dialogue et les partenariats entre les différents équipes de DEVCO ainsi que les autres DG.

Parmi les actions thématiques à prioriser, la gestion de l'eau et la provision de services d'eau et d'assainissement se caractérisent par leur transversalité :

SOCIAL : La reconnaissance effective de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement comme droit fondamental humain est une pierre angulaire pour lutter contre les exclusions sociales et la jouissance d'autres droits fondamentaux. Comme détaillé dans les questions précédentes, l'accès à l'eau et à l'assainissement permet de jouer sur tous les aspects du développement humain : santé, nutrition, genre, stabilité ... Il est inacceptable par exemple qu'en Inde, certaines femmes continuent à être isolées de leur foyer et communauté pendant leur menstruation, ou qu'en Ouganda, une enquête révèle que 19 % des personnes handicapées interrogées se sont vu interdire l'accès à des points d'eau parce qu'ils étaient considérés comme «sales» .

ECONOMIQUE : L'Organisation mondiale de la Santé estime que pour chaque \$ investi dans l'eau et l'assainissement rapporte 4\$ dans l'augmentation de la productivité. A l'inverse, la perte économique mondiale associée à un mauvais accès à l'eau et à l'assainissement a été estimée à US \$ 260 milliards annuellement. A l'échelle locale, la mise en place de services d'eau et d'assainissement et leur gestion durable dans le temps peut permettre de favoriser l'emploi et l'inclusion économique de populations marginalisées (groupement de femmes, vidangeurs, etc).

ENVIRONNEMENTAL : Une gestion durable et équitable de l'eau est essentielle pour limiter les impacts environnementaux telle la pollution des cours d'eau et la dégradation des écosystèmes aquatiques, et augmenter la résilience au changement climatique. Le développement de services d'assainissement qui prennent en compte l'intégralité de la filière (collecte, transport et traitement) constitue un enjeu important dans la lutte contre la pollution des ressources en eau et de l'environnement alors que cette thématique tend à être délaissée par les priorités internationales.

4.3 Quels sont les changements majeurs que vous aimeriez voir dans le cadre de la politique de développement de l'UE?

L'EAU DOIT ETRE AU CŒUR DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'UE

L'importance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour un développement socioéconomique durable et inclusif a été négligée dans le précédent Agenda For Change. Les politiques de développement de l'UE dans ce

nouvel Agenda For Change devraient reconnaître le rôle central de l'eau et de l'assainissement, en tant qu'objectif spécifique (en cohérence avec le Programme de Développement Durable et l'ODD 6) et comme thématique transversale et pré requis du développement durable.

En effet, dans la programmation actuelle, l'eau n'est plus traitée comme une priorité mais intégrée de manière transversale dans d'autres secteurs, ce qui a contribué à une forte baisse de l'allocation des ressources : 81 millions d'€ pour 2013-2020 contre 2,5 milliards d'€ pour 2007-2013 ce qui avait permis le lancement d'initiatives importantes telles que la Facilité Eau (712 millions d'€) et l'initiative Eau et Assainissement des OMD (266 millions d'€). La Facilité Eau ACP-UE (9e et 10e FED) a permis à tous types d'acteurs, européens ou des pays ACP, locaux ou nationaux, de mobiliser directement des fonds de l'Union européenne pour faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement. Jouant le rôle d'effet levier pour d'autres cofinancements et répondant aux attentes des acteurs locaux, cet instrument a démontré sa pertinence et a connu un fort succès (comme en atteste l'évaluation en cours), et aurait donc intérêt à être maintenu. Ainsi, dans sa future politique de développement, l'UE devrait redonner une place prioritaire à l'eau, à l'image des ODD, et adapter les objectifs de sa politique communautaire de gestion intégrée des ressources en eau, comme indiqué dans le Consensus européen pour le développement, afin de mieux l'aligner avec l'ODD 6.

L'UNION EUROPEENNE DOIT FAVORISER UNE APPROCHE INTERSECTORIELLE ET MULTI-ACTEURS

Pour atteindre les nouveaux ODD, une approche intégrée des secteurs sera clé. L'UE pourrait donner plus de place à l'intersectorialité, promouvoir des processus interministériels et multi-acteurs à différents niveaux pour une planification et mise en œuvre coordonnée et intégrée, par exemple entre les secteurs WASH et Nutrition.

L'UNION EUROPEENNE DOIT INCITER AU FINANCEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT ET L'ORIENTER VERS LES PAYS LES PLUS VULNERABLES

La politique de développement de l'Union Européenne devrait inciter la Communauté et les Etats membres à progressivement consacrer 0,7% des RNB à l'APD (seulement 0,47% en 2015), et cibler cette aide auprès des pays les plus vulnérables.

D'après les données du Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) de l'OCDE, l'Union Européenne a engagé environ 2,66 milliards d'euros pour l'eau et l'assainissement dans les pays en développement entre 2010 et 2014, soit une moyenne d'environ 532 millions d'euros par an. Environ 28% de ces engagements sont destinés aux PMA tandis que les Pays à Revenus Intermédiaires en ont perçu environ 62%. Pour atteindre les ODD, l'APD devra être ciblée en priorité vers les pays où la capacité domestique à répondre aux enjeux est limitée, et vers les populations les plus vulnérables, afin de traiter les plus fortes inégalités.

Une partie de ces financements devront être ciblés pour les projets d'eau et d'assainissement : la Banque mondiale (cibles 2016) a estimé à 45 milliards de dollars les besoins annuels pour atteindre les cibles d'accès à l'eau et à l'assainissement (cibles 6.1 et 6.2) selon des exigences « basiques » et 150 milliards de dollars / an pour une réalisation complète de l'accès à l'eau et à l'assainissement et la gestion des eaux usées (6.1, 6.2 et 6.3).

4.4 Dans quels domaines susmentionnés souhaiteriez-vous qu'il y ait une plus grande cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines de l'action extérieure de l'UE dans la mise en œuvre du Programme 2030?

De manière générale, la politique de développement et l'action extérieure de l'UE doivent avoir pour objectifs directeurs la lutte contre la pauvreté et un développement durable et équitable. L'UE doit veiller à ce que toutes ses politiques extérieures et intérieures contribuent à la réalisation des 17 ODD. Les politiques de l'UE ne doivent jamais faire obstacle aux droits de l'homme, à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre le changement climatique.

Etant donné les liens entre eau et changement climatique et le rôle clé des projets d'eau et d'assainissement pour l'adaptation, il nous paraît important qu'une part du financement lié au climat soit orientée vers les projets d'eau et d'assainissement. Ceci participerait notamment à la reconnaissance de la transversalité du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Il pourrait également y avoir une plus grande cohérence entre la coopération au développement de l'UE relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et les autres domaines de l'action extérieure de l'UE : droits de l'homme, changements climatiques, crises humanitaires et hydrodiplomatie.

- Les Droits de l'Homme : l'UE devrait prioriser la mise en œuvre effective du droit fondamental à l'eau et l'assainissement : la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement comme droit fondamental a été réaffirmée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2015. L'UE doit donc soutenir les gouvernements des pays partenaires dans leurs politiques de développement des services de base d'eau et d'assainissement en portant une attention particulière à la transparence et la redevabilité de ces actions,

- Le Changement Climatique : L'eau devrait être au cœur des actions de l'UE pour l'adaptation au changement climatique (garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement, lutte contre les inondations, systèmes d'alertes aux risques naturels liés à l'eau),

- La politique de développement agricole ont besoin d'être révisée afin d'inclure les questions liées à l'eau. Ceci participe à la reconnaissance du caractère transversal de l'eau pour le développement.,

- La prévention et la réponse aux crises humanitaires : 90% des catastrophes naturelles sont liées à l'eau (inondations, sécheresses, tempêtes et cyclones, etc) ; c'est pourquoi la prévention est cruciale dans ce domaine. Par ailleurs, l'accès à l'eau et l'assainissement constituent l'une des toutes premières priorités lorsque des populations sont victimes de crises humanitaires, qu'il s'agisse de catastrophes ou de conflits.

- L'hydrodiplomatie devrait se centraliser sur le renforcement de capacité des autorités en charge de la gestion de l'eau et la coopération transfrontalière pour la gestion des ressources en eau afin d'éviter de potentielles situations de crises.

4.5 Dans quels domaines l'UE a-t-elle la plus grande valeur ajoutée en tant que partenaire du développement (par exemple, quels aspects de ses dispositions en matière de politique de développement, de dialogue ou de mise en œuvre ou dans quelle catégorie de pays)?

DROITS HUMAINS : La valeur ajoutée de l'UE est la défense et promotion des droits fondamentaux de l'Homme. Elle devrait endosser un rôle plus actif pour soutenir le droit à l'eau et à l'assainissement, en particulier des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et veiller à ce que la réalisation des ODD ne soit pas moins ambitieuse que les engagements existants.

COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET L'AIDE D'URGENCE: La gestion de l'eau, y compris des crises liées à l'eau, ainsi que la provision des services d'eau et d'assainissement requiert une action cohérente et coordonnée des acteurs du développement, étatiques et non-étatiques. L'UE a un rôle clé à jouer et pour mettre en place des mécanismes de coordination. L'harmonisation des bailleurs et l'alignement de l'APD aux plans & systèmes nationaux sont essentiels pour atteindre des progrès sur le long-terme.

FINANCEMENTS : l'aide extérieure de l'Union et des institutions européennes ont un rôle catalytique à jouer dans la réussite de la mise en œuvre de l'Objectif 6 sur l'eau, en particulier auprès des pays à revenus faibles et les pays en développement, et au niveau du renforcement de capacité. C'est d'ailleurs l'indicateur de moyen 6.a.1 de l'ODD 6 : « Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics ». De plus, la prise en compte de l'ensemble de la filière assainissement, notamment le traitement des eaux usées, telle que prévue par l'ODD 6.2 et 6.3 nécessitent un soutien financier plus important que pour les projets qui ne traitent que de l'accès à l'assainissement. Il est donc essentiel que les dotations financières puissent soutenir le développement du secteur, alors que le déficit de financement est déjà important dans ce domaine : selon la Banque Mondiale, environ 150 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour atteindre les deux cibles de l'ODD 6 qui visent l'accès universel à l'eau (cible 6.1) et à l'assainissement et l'hygiène (6.2) d'ici 2030. Le manque de financement est l'un des principaux obstacles aux progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Selon l'enquête de l'ONU-Eau de 2014, 33 pays africains sur 38 sondés considèrent que le financement actuel est insuffisant pour atteindre leurs objectifs pour l'eau et l'assainissement. Pour cette raison, l'APD reste indispensable dans certains pays, aux côtés d'autres sources de financement (budgets nationaux, tarifs, et autres transferts). L'UE et ses Etats membres doivent donc poursuivre, voire intensifier, leurs efforts dans ce domaine. L'UE apporte en outre des subventions, qui permettent de lever d'autres financements auprès des Etats membres notamment, et qui sont complémentaires aux prêts concessionnels privilégiés par de nombreux partenaires au développement.

4.6 Comment l'UE peut-elle affiner sa politique de développement pour mieux lutter contre les inégalités – y compris l'inégalité entre les sexes – dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030?

inégalités et contre les obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles, en traitant les causes et les conséquences des inégalités existantes. Elle doit aussi mieux comprendre les causes des discriminations, à travers la consultation et la participation des groupes les plus vulnérables.

La politique de développement de l'UE en matière d'Eau-Assainissement-Hygiène doit donc tenir compte des spécificités du genre et mettre en place des processus participatifs. Ceci passe notamment par une reconnaissance du rôle essentiel des femmes et des filles en tant qu'utilisatrices et gestionnaires des services d'eau potable, pour les usages domestiques mais aussi pour l'agriculture domestique.

L'UE doit favoriser les projets inclusifs et mettre en place des incitations claires pour ne pas faire de laissés-pour-compte. De plus, la politique de développement de l'UE ne doit pas s'arrêter à l'accès aux services de base mais s'inscrire dans un processus de durabilité, qui permettent réellement de lutter contre la discrimination dans le long-terme : développement holistique (lien avec l'éducation, la sécurité alimentaire et financière, l'accès à l'emploi, etc.), intégration dans les politiques nationales, etc.

Par ailleurs, une ventilation des statistiques par sexe, âge, statut social, revenus, localisation & handicap est nécessaire, pour s'assurer que l'ODD6 respecte l'ambition « No one left behind » de l'Agenda 2030. En effet il est important que l'Agenda 2030 réussisse à atteindre les plus vulnérables.

Afin de ne pas oublier certains quartiers ou villages, qui ne bénéficieront pas toute de suite d'un accès à l'eau et à l'assainissement « géré en toute sécurité » (indicateurs 6.1.1 et 6.2.1), l'UE doit aligner ses méthodes de suivi et d'évaluation avec les indicateurs des ODD et notamment prendre en compte les différentes modalités d'accès, sur la base d'une « échelle d'accès » qui reflète le niveau de service selon différents échelons : « de base » / « géré en toute sécurité » ; au « domicile » / « hors domicile » (écoles, établissements de santé).

4.7 Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer davantage à la sécurité des personnes? Comment peut-elle permettre de traiter les causes profondes des conflits et de la fragilité et contribuer à la sécurité et résilience dans tous les pays où l'UE intervient?

L'UE doit identifier et agir sur les causes profondes des conflits et de la fragilité.

Les problématiques liées à l'eau constituent l'une de ces causes qui, couplée aux pressions supplémentaires exercées par le changement climatique, impactent la sécurité des personnes : la gestion et le partage des ressources en eau, le manque de sécurité lié à l'accès à l'eau et à l'assainissement, les problèmes sanitaires et environnementaux causés par l'absence d'assainissement ont des conséquences directes sur la sécurité et la résilience des populations. La politique de développement de l'UE doit donc s'aligner avec les processus internationaux des ODD, dont la mise en œuvre de l'ODD6 au sein de l'UE et à l'étranger, et garantir que les problématiques liées à l'eau soient au cœur des priorités d'action. Notamment :

- L'accès universel et équitable à des services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables
- La gestion durable des ressources en eau
- L'adaptation au changement climatique, en favorisant les projets développés aux échelles nationale et locale et en ciblant les pays qui seront les plus touchés par le changement climatique
- Le suivi des engagements financiers pour le climat de la CCNUCC et la simplification du reporting des financements climat pour l'adaptation.

4.8 Comment un consensus révisé pour le développement peut-il mieux mettre à profit les possibilités offertes par la migration, minimiser les aspects négatifs de la migration clandestine sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mieux faire face aux causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés?

Une grande partie des déplacements de population et des migrations est liée à la sécurité des personnes. La rareté de l'eau et le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, couplés à d'autres causes dont les instabilités politiques et les catastrophes climatiques, sont un facteur impactant la sécurité. Voir la question ci-dessus.

5) Moyens de mise en œuvre: comment y parvenir?

Le principe d'universalité qui sous-tend le Programme 2030 exigera une approche différenciée de la collaboration avec les pays à tous les niveaux du développement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans la panoplie de financement global des pays qui en ont le plus besoin (en particulier les pays les moins avancés). L'UE et ses États membres devraient continuer à progresser vers la réalisation de leurs engagements. Néanmoins, dans tous les pays, notre coopération au développement devra prendre en compte d'autres sources de financement, notamment en trouvant des sources de financement (autres que l'aide publique au développement) pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, notre travail devrait en priorité consister à aider les pays à mobiliser leurs propres ressources (mobilisation des ressources domestiques), à fournir une aide au commerce et un financement mixte* ainsi qu'à nouer des partenariats avec le secteur privé. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, fournit un cadre pour nos efforts, y compris notre travail d'appui à l'instauration du cadre politique propice à un développement durable dans nos pays partenaires. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques devrait être étroitement coordonnée, étant donné les relations d'interdépendance étroites. L'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, en particulier les économies émergentes, sera important pour la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion des biens publics mondiaux, de ce qu'ils peuvent réaliser au niveau national en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, et de l'exemple qu'ils peuvent donner à l'intérieur de leur région ainsi que de leur rôle dans les processus régionaux. Ici, les partenariats différenciés peuvent jouer un rôle important (il s'agit, par exemple, des différentes formes d'investissement politique, économique et financier ainsi que la coopération en matière de sciences, de technologie et d'innovation). Une attention particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba.

La mise en œuvre par l'UE du Programme 2030 permet d'améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action externe de l'Union et entre ceux-ci et d'autres politiques de l'UE (comme indiqué dans le traité de Lisbonne et dans l'[approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes](#)). L'Union continuera de poursuivre la [cohérence des politiques au service du développement](#) en tant que contribution clé à l'effort collectif vers une cohérence politique plus large du développement durable. Dans son action extérieure, l'UE doit voir comment elle peut recourir, de manière cohérente, à l'ensemble des politiques, outils, instruments à sa disposition, en respectant le caractère intégré du Programme 2030.

* Combinaison de subventions de l'UE et de capitaux propres d'autres sources de financement publiques et privées en vue de mobiliser des ressources supplémentaires.

5.1 De quelle manière les politiques de l'UE, et en particulier sa politique de développement, permettent-elles de mobiliser et de maximiser l'incidence de financements de plus en plus variés du développement durable, provenant notamment du secteur privé?

La réussite des ODD passe par la reconnaissance de la complémentarité des financements : « 3T » (Taxes qui constituent le budget national, Tarifs qui sont les factures d'eau payées par les ménages, et Transferts qui sont les financements d'aide publique au développement), les prêts, les investissements privés... Cependant la politique de développement de l'UE ne doit pas négliger l'importance de l'aide financière que l'UE peut apporter, notamment à destination des pays les plus pauvres.

DES FINANCEMENTS INTEGRES : Ces financements doivent être flexibles et permettre de financer des programmes intégrés favorisant les synergies entre différents domaines tels que Eau, Energie, Sécurité Alimentaire, Santé, Nutrition ... L'Union Européenne doit créer un environnement propice à la collaboration entre les secteurs plutôt qu'à la concurrence.

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT : La disponibilité accrue du financement privé conduit certains à considérer que l'APD a un rôle moins important, voir redondant. Des études prouvent le contraire : non seulement le secteur l'eau, l'assainissement et l'hygiène est actuellement sous-financé, mais dans de nombreux pays à faibles revenus, les pays les moins avancés ou les Etats fragiles, l'aide internationale ou l'APD reste une ressource vitale pour le financement du développement. Il est donc nécessaire qu'un nouvel élan soit donné à l'aide internationale, et l'UE a un rôle clé à jouer.

FINANCEMENTS DU SECTEUR PRIVE : Au niveau des financements du secteur privé, une importance doit être accordée pour développer des programmes de R&D dans le secteur de l'eau, à travers par exemple les Initiatives de Programmation Conjointes (JPI) ; et pour faciliter les transferts de technologie. Pour stimuler le financement privé, l'UE peut soutenir des réformes pour favoriser un environnement institutionnel stable, soutenir les marchés locaux de capitaux et d'épargne - tout en s'assurant que ces acteurs privés concourent effectivement au développement durable et à la réalisation des droits de l'Homme.

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES : La politique de l'UE peut également identifier le potentiel et la faisabilité de financements supplémentaires pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, complémentaires et non substitutifs à l'aide publique au développement, à travers l'extension des mécanismes déjà en place dans certains États membres, comme la taxe sur les transactions financières ou le 1% solidaire pour l'eau et l'assainissement, à l'image du 1% proposé par la loi Oudin-Santini en France.

5.2 Étant donné que la disponibilité d'autres sources de financement évolue et compte tenu des engagements de l'UE en matière d'aide publique au développement (par exemple, [conclusions du Conseil du 26 mai 2015 sur «Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015»](#), et notamment, les paragraphes 32 et 33), comment et dans quels domaines l'UE devrait-elle utiliser son aide publique au développement de manière stratégique et afin de maximiser son impact?

L'Union Européenne devrait engager la Communauté et les Etats membres à progressivement consacrer 0,7% des RNB à l'APD (seulement 0,47% en 2015). Cette APD a un rôle central à jouer pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. Pour maximiser les impacts une importance particulière devra être accordée aux thèmes transversaux qui permettent de répondre à plusieurs Objectifs, comme cela est le cas pour l'Eau. En effet, la gestion durable des ressources en eau et l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène est un prérequis nécessaire pour progresser dans plusieurs aspects de l'Agenda 2030. (Voir détails dans 3.2). L'UE doit donc s'assurer que les retards constatés à la fin des OMD, en particulier pour l'assainissement, soient rattrapés, et qu'aucun pays visant à atteindre l'accès universel aux services d'eau, l'assainissement et l'hygiène n'échoue faute de financement. Ainsi, dans son APD, l'UE devrait redonner une place prioritaire à l'eau, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : selon les plans 2014-2020, l'eau, l'assainissement et l'hygiène sera un secteur focal de la coopération au développement dans seulement 13 pays parmi les 150 pays partenaires de l'UE. Cette APD doit également être ciblée vers les pays et populations les plus vulnérables, c'est-à-dire se concentrer en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, dans les PMA, dans les pays à revenus faibles et fragiles, et dans les pays à moyens revenus où les besoins sont importants.

Il s'agit également d'assurer les services d'eau, l'assainissement et l'hygiène de façon universelle et équitable, notamment pour les 1 milliard de personnes handicapées qui en sont actuellement exclus.

Il existe également plusieurs domaines où l'aide de l'UE et ses États membres pourrait être plus efficace, conduisant à des résultats durables. Ceux-ci incluent :

- combler l'écart important existant entre les engagements financiers et les fonds réellement décaissés ;
- distribuer davantage l'APD sous forme de dons plutôt que de prêts afin de pouvoir vraiment soutenir les pays les plus vulnérables ;
- augmenter la proportion de l'aide dédiée à l'assainissement ;
- améliorer le reporting des projets et le suivi des indicateurs globaux ODD
- soutenir le renforcement de la gouvernance, l'environnement institutionnel, l'appui aux acteurs locaux,
- réduire la forte dépendance à l'aide axée sur les projets, qui est un frein à une aide plus durable dans le temps et mieux intégrée,
- renforcer les capacités des Etats pour améliorer leur capacité d'absorption de l'aide. Il est nécessaire pour cela de mener de front les objectifs d'amélioration des décaissements au Nord (adapter l'approche de l'UE et des autres bailleurs aux contraintes des pays) et la capacité d'absorption des financements au Sud (renforcement des capacités administratives et techniques).

La politique de développement de l'UE peut maximiser son impact en appliquant les principes de l'efficacité de l'aide (développés lors des Conférences de Rome, Paris, Accra, Busan).

5.3 Comment l'UE peut-elle mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs propres ressources en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?

L'UE peut aider les pays partenaires à mobiliser les ressources domestiques en :

- Renforçant le développement économique local et national pour améliorer la prise en charge dans le pays des services d'eau et d'assainissement ; et en promouvant des projets intégrés associant accès à l'eau et à l'assainissement et développement économique local.
- Renforçant le rôle de veille citoyenne des acteurs de la société civile du Sud en les appuyant dans leur travail de collecte d'informations et de plaidoyer pour le suivi des engagements pris et la mobilisation des financements nationaux pour le secteur.
- Conduisant les secteurs à forte croissance à contribuer à l'effort national pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Encourageant l'augmentation de la fiscalité sur les sociétés, de manière juste et progressive, pour contribuer aux budgets nationaux et à l'investissement pour l'eau et l'assainissement.
- Luttant contre la corruption, l'évasion et la fraude fiscale.
- Accompagnant les partenaires des pays à revenu faible ou intermédiaire à identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement innovants et de nouvelles sources de financement additionnelles (sous forme d'impôts et prélèvements, d'obligations financières, de taxes, d'engagements financiers volontaires, de mécanismes de solidarité décentralisée et de jumelages...)

5.4 Étant donné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, quelles formes pourraient prendre les partenariats différenciés?

Les formes d'accompagnement des populations du Sud doivent s'adapter aux évolutions différenciées que connaissent ces derniers en termes d'accès aux services de base, et notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH). Les collectivités territoriales étant les principaux acteurs de la fourniture des services d'EAH, il est crucial d'apporter un soutien visant à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Ce sont elles également qui vont devoir jouer un rôle pivot dans la réalisation de l'ODD 6 afin de s'assurer que chacun puisse avoir universellement accès à l'EAH. L'UE doit donc promouvoir et encourager les partenariats de collectivités à collectivités tels que ceux mis en place par la loi Oudin-Santini en France ou le Partenariat Flamand pour le Développement de l'Eau en Belgique (« Vlaams Partnerschap Water voor Ontwikkeling »). Ces mécanismes qui se basent sur des principes de solidarité, permettent via l'octroi de financements directs de mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement avec des résultats significatifs pour les populations locales. Les autorités locales européennes bénéficient d'une expertise et d'une expérience riches dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement (gestion d'un service public, intercommunalités, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc). Les mesures prises au niveau européen qui pourront permettre de valoriser et d'exporter ce savoir-faire vers les pays en développement sont donc décisives. Sans cet appui européen c'est la concrétisation du credo « No one left behind » qui est mis en péril.

De plus, l'effet de levier engendré par la mise en place de ces mécanismes solidaires dans les pays du Sud constitue une donnée primordiale à prendre en considération, compte tenu de la faiblesse de l'aide bilatérale et multilatérale. La contribution modeste d'une collectivité européenne à un projet d'EAH permet de mobiliser par ailleurs des fonds très importants issus d'autres bailleurs. C'est pourquoi les politiques solidaires développées dans le domaine de l'eau et l'assainissement dans les Etats membres, en fonction de différents facteurs (culturels, sociaux, et politiques), constituent une réponse adéquate à l'instauration de partenariats différenciés avec les pays à revenu intermédiaire.

5.5 Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent en tenant compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE qui sont susceptibles de toucher les pays en développement (par exemple, [Cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE](#)), de quelle manière l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, en tant que contribution majeure à l'effort collectif déployé en vue de la cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment pouvons-nous faire en sorte que les politiques menées dans les pays en développement et à l'échelon international contribuent de façon cohérente aux priorités de développement durable?

L'UE peut améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable grâce à des financements innovants (taxe sur les transactions financières, taxe carbone, taxe sur les transports) et à une justice fiscale (lutte contre l'évasion fiscale et les flux illégaux), qui participent à l'adoption d'une économie durable sobre en carbone et à combler les déficits de financements pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cela passe également par l'alignement des politiques et des procédures, le renforcement des dialogues politiques.

Dans le domaine de l'eau, il est nécessaire qu'il y ait une grande cohérence entre la coopération au développement de l'UE sur l'eau et de l'action extérieure de l'UE sur les droits de l'homme, la coopération transfrontalière, l'environnement, le changement climatique, les industries (notamment extractives). L'UE peut renforcer la cohérence de la gestion des ressources en eau en favorisant la production et la consommation responsables, la protection des consommateurs et la mise en place de politiques environnementales. Les politiques de l'UE dans les domaines du développement, du commerce et de la protection de l'environnement peuvent favoriser la responsabilité du secteur privé en ce qui concerne ses impacts sur l'eau (y compris dans les chaînes d'approvisionnement), en améliorant l'efficacité de l'eau, la gestion des polluants, et le traitement des eaux usées. Les entreprises devraient également être encouragées à investir dans les économies d'eau et des mesures de recyclage des eaux usées.

6) Les acteurs: réussir ensemble

Une caractéristique importante du nouveau Programme est que tous les gouvernements des pays développés et en développement devront travailler avec un large éventail de parties prenantes (y compris le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche) pour améliorer la transparence et l'inclusivité de la prise de décision, de la planification, de la prestation de services et du suivi, et pour garantir la synergie et la complémentarité.

L'UE doit continuer de travailler en collaboration avec les autres et contribuer à une approche coordonnée. Le programme d'action d'Addis-Abeba met au centre les plans nationaux de mise en œuvre (y compris des cadres politiques et financiers associés). Afin de maximiser son impact, la politique de développement de l'UE devrait s'appuyer sur une stratégie globale pour chaque pays, qui correspond également au contexte spécifique de chacun d'entre eux.

La mise en œuvre du Programme 2030 par nos pays partenaires guidera notre engagement global et notre dialogue avec eux en matière de coopération au développement et permettra de donner forme au soutien que nous apporterons à leurs efforts nationaux. L'Union doit également aider les pays partenaires à mettre en place les cadres politiques indispensables qui favoriseront l'éradication de la pauvreté, la résolution des problèmes du développement durable et le renforcement de la cohérence politique.

Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur la qualité de la coopération au développement, notamment les engagements existants en matière d'efficacité de l'aide et du développement pris à Paris, Accra et Busan*, et grâce à la collaboration avec le [partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Une politique de développement actualisée de l'UE devrait également fournir une vision commune qui guide l'action de l'Union et des États membres en matière de coopération au développement, en avançant des propositions sur la façon d'intensifier encore la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'Union et les États membres. Le renforcement de la [programmation conjointe](#) en constituera un élément important. L'amélioration de la répartition des tâches entre l'Union et ses États membres afin de réduire la fragmentation de l'aide contribuera également à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

* Voir la [déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra](#) et le [partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#)

6.1 De quelle manière l'UE devrait-elle consolider ses partenariats avec la société civile, les fondations, le monde des entreprises, les parlements et collectivités locales et les universités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris le programme d'action complet d'Addis-Abeba) et l'accord de Paris sur le changement climatique?

L'atteinte des Objectifs de l'Agenda 2030 passera par la mobilisation de tous : les acteurs non-étatiques doivent dès à présent s'approprier les attentes internationales, évaluer comment leurs activités peuvent contribuer à l'atteinte de ces Objectifs et limiter leurs activités allant à l'encontre de cette feuille de route internationale. L'UE doit mettre ces acteurs en capacité de le faire.

Pour faciliter cette appropriation, diverses actions sont possibles :

- Investir dans des systèmes d'information qui permettent de collecter des données et de réaliser un monitoring de la ressource en eau et de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en incluant les acteurs de la société civile,
- Communiquer de manière pro-active auprès des acteurs non-étatique sur les financements qui sont accessibles ; et renforcer les appels à proposition ouverts aux acteurs non-étatiques et autorités locales,
- Favoriser la disponibilité de nouvelles ressources : financements innovants, mécanismes de solidarités pour les collectivités locales, investissements dans la R&D ...
- Renforcer les capacités des gouvernements locaux et soutenir la décentralisation effective du secteur de l'eau et l'assainissement
- Renforcer les initiatives collaboratives et multi-acteurs existantes. L'Initiative Européenne pour l'Eau, actuellement en perte de vitesse du fait d'une absence de priorisation, d'un manque d'animation et des faibles moyens qui y sont alloués doit être poursuivie et peut-être adaptée car elle constitue le seul mécanisme actuel qui engage conjointement l'UE, les Etats et les acteurs non-étatiques sur les questions de l'eau. Les intergroupes thématiques sur les sujets de politique extérieure européenne, existants au sein du Parlement européen et ouverts aux acteurs non-étatiques, pourraient aussi être favorisés.
- Encourager la participation de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi, et l'examen à tous les niveaux pour atteindre l'ambition de l'Agenda 2030. L'UE doit assurer un environnement propice à l'implication des organisations de la société civile, au niveau de l'UE et dans les pays en développement.
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'Agenda 2030 auprès de l'ensemble des citoyens et professionnels

6.2 De quelle façon l'UE peut-elle promouvoir les investissements du secteur privé en faveur du développement durable?

- S'assurer que le secteur privé contribue effectivement au développement durable, respecte les droits de l'homme et l'environnement, via des mécanismes et régulation et d'encadrement effectifs et transparents, incluant des mesures en matière de responsabilité sociale, environnementale et fiscale, des critères clairs de redevabilité et de recours, et une véritable concertation locale avec toutes les parties prenantes. Les politiques de développement de l'UE doivent s'assurer que les activités du secteur privé n'impactent pas négativement la ressource en eau et/ou mettent en place des mesures d'atténuation ; ceci peut passer notamment par l'amélioration de l'utilisation des ressources en eau, la gestion des polluants, le traitement des eaux contaminées, la promotion des actions de valorisation, etc.
- Encourager les entreprises à rejoindre l'appel du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et la Business Alliance for Water and Climate, initiative de la COP21
- Encourager les entreprises à mettre en place des solutions respectueuses de la ressource hydrique : usage efficient & économe, gestion des pollutions et des eaux usées, suivi de la consommation et des prélèvements en eau, réutilisation des eaux ...
- S'assurer que les instruments du secteur privé ne conduisent pas à la résurgence de pratiques d'aide liée. La politique de développement ne doit en aucun cas être guidée par des motivations commerciales ou l'intérêt de l'UE et de ses Etats membres à utiliser l'APD pour soutenir leur propre secteur privé.

6.3 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer ses relations en matière de développement durable avec les autres pays, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les nouveaux donateurs et le système des Nations unies?

L'UE devrait soutenir et plaider pour la création d'un organe intergouvernemental au sein des Nations Unies chargé de suivi et soutien politique de l'ODD 6 et autres cibles de l'Agenda 2030 liées à l'eau, ainsi que pour la participation de la société civile auprès de cet organe. Cette structure alimenterait le HLPF.

L'UE peut également soutenir la dynamique multi-acteur de l'EUWI, qui avait permis aux différentes les parties-prenantes sur l'eau de se rencontrer et d'échanger sur les questions de politiques internes et externes de l'UE, en s'intéressant à la fois aux questions des pays développés et en développement mais également aux questions d'environnement et de développement.

6.4 Comment l'UE peut-elle aider au mieux les pays partenaires à élaborer des plans nationaux complets et inclusifs pour la mise en œuvre du Programme 2030?

Les ODD ne seront atteints que s'ils sont intégrés dans la planification nationale et traduits en politiques publiques. L'UE peut soutenir les pays partenaires dans ces efforts en :

- Concentrant ses efforts auprès des pays les plus vulnérables pour assurer l'ambition de l'Agenda 2030 « no one left behind »
- S'assurant qu'aucun pays doté d'un plan d'action pertinent visant à atteindre l'accès universel aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, n'échoue faute de financement. Les efforts portés à l'APD sont donc importants, ainsi que le renforcement des capacités des gouvernements nationaux
- Dotant les pays partenaires des capacités pour mesurer leur progrès (évaluation des indicateurs)
- Soutenant les initiatives visant à renforcer la participation inclusive et transparente de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des plans nationaux. L'indicateur 6.b.1 de l'ODD est d'ailleurs centré sur la participation : « Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement ». La mise en œuvre des plans nationaux et le suivi-évaluation devront également être participatifs.
- Montrant l'exemple en s'engageant dans un suivi inclusif, transparent et participatif de l'Agenda 2030, en : i) participant aux revues nationales volontaires ii) participant activement aux HLPF iii) déclinant à l'échelle régionale les indicateurs des ODD, et en développement des indicateurs mesurant les progrès intermédiaires iv) soutenant les initiatives citoyennes et participant dans des initiatives multiacteurs telles Sanitation Water for All.

6.5 Quelles sont les meilleures façons de renforcer et d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre l'UE et les États membres dans leur soutien pour aider les pays partenaires à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable?

L'UE doit appliquer les principes de l'efficacité de l'aide ; l'alignement et l'harmonisation notamment. Pour une meilleure coordination et pour réaliser des économies d'échelles, l'UE et ses Etats membres peuvent développer des politiques de co-financement et de reconnaissance mutuelle des procédures qui permettent de simplifier l'instruction des programmes.

La coordination peut également être favorisée au travers de mécanismes de concertation sur les politiques communautaires rassemblant les Etats membres et toutes les parties prenantes.

6.6 Comment peut-on rendre la coopération de l'UE en matière de développement aussi efficace que possible et comment pouvons-nous collaborer avec l'ensemble des partenaires pour y parvenir?

Afin d'atteindre l'ODD 6, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs du secteur collaborent pour plus d'efficacité des interventions pour l'eau et l'assainissement, notamment dans la planification, le financement, le suivi et la coordination.

En tant que bailleur et partenaire au développement, l'UE a un rôle important de veille et de coordination afin que les ressources soient utilisées de façon efficace et utile.

Plus spécifiquement, l'UE doit développer sa politique de développement :

- En accordant une attention particulière à l'allocation et l'utilisation des aides, afin d'assurer une efficacité maximale
- En assurant une action coordonnée entre les différents acteurs du développement dans les domaines de la planification, financement, monitoring, réalisation,
- En créant un processus multi-acteur au sein de l'UE pour le suivi des cibles Eau de l'Agenda 2030 : l'UE devrait jouer le rôle de chef de file dans une telle initiative qui permettrait de renforcer la responsabilité des acteurs et d'attirer l'attention sur ces questions,
- En luttant contre la fragmentation des interventions WASH et en promouvant les projets de long-terme (par opposition aux projets qui ont tendance à maximiser leurs impacts à court-terme au détriment de la durabilité).

6.7 Quels progrès supplémentaires resterait-il à faire dans la programmation conjointe de l'UE, et de quelle manière cette expérience pourrait-elle être reliée à d'autres actions conjointes de l'Union à l'appui de la mise en œuvre par les pays du Programme 2030?

L'UE doit appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en veillant à la cohérence et à la promotion des interconnexions entre les différents objectifs (voir 3.1, 3.2, 4.3..)

L'UE peut renforcer le suivi des cibles des ODD en réalisant une désagrégation des données ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. Ceci permettrait de s'assurer que « no one is left behind », et que les progrès réalisés bénéficient également les groupes les plus vulnérables.

Dans le cas de l'Objectif 6 :

- à la désagrégation citée précédemment pourrait également s'ajouter d'autres indications: services basiques ou services gérés de manière sûre ; dans les foyers et dans certains lieux publics (écoles, centres de santé)
- Un indicateur sur le recyclage des eaux usées en Europe serait un exemple intéressant d'adaptation au contexte local pour respecter l'ambition de la cible 6.3 sur la gestion des eaux usées

7) Assurer le suivi des progrès accomplis

L'UE devra contribuer au processus global de suivi et d'examen du Programme 2030. Un suivi des progrès réalisé de façon systématique et transparente est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'UE contribue activement à la mise en place d'un système de suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Présenter les résultats et les retombées de ses efforts et promouvoir la transparence seront des priorités importantes de la politique de l'UE en matière de développement, dans le cadre d'une démarche plus large visant à renforcer la responsabilité, le suivi et l'examen à tous les niveaux.

7.1 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer sa propre utilisation des preuves et de l'analyse, notamment dans le domaine du développement, qui seront prises en compte dans le rapport régulier sur les objectifs de développement durable qu'elle fait aux Nations unies?

L'UE peut renforcer le suivi des cibles des ODD en réalisant une désagrégation des données ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. Ceci permettrait de s'assurer que « no one is left behind », et que les progrès réalisés bénéficient également les groupes les plus vulnérables.

Dans le cas de l'Objectif 6 :

- à la désagrégation citée précédemment pourrait également s'ajouter d'autres indications: services basiques ou services gérés de manière sûre ; dans les foyers et dans certains lieux publics (écoles, centres de santé)
- Un indicateur sur le recyclage des eaux usées en Europe serait un exemple intéressant d'adaptation au contexte local pour respecter l'ambition de la cible 6.3 sur la gestion des eaux usées

7.2 De quelle manière l'UE permet-elle de garantir la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le secteur privé? Comment peut-elle encourager tous les acteurs à adopter une approche solide du suivi et de l'examen du Programme 2030?

De manière globale :

- En communiquant sur le caractère révolutionnaire de l'Agenda 2030 (mise en œuvre dans les pays du Sud comme du Nord, interdépendance entre les objectifs et vision intégrée pour des actions durables), et l'importance que tous les professionnels et citoyens s'approprient cette nouvelle feuille de route,
- En s'assurant que les processus de suivi et d'évaluation soient inclusifs, transparents et participatifs et en créant des espaces permettant à la société civile et aux acteurs du secteur de l'eau, assainissement et hygiène de obliger les gouvernements à rendre compte de leurs résultats dans la réalisation des ODD,
- Et réaffirmant le droit fondamental humain à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et en priorisant les actions qui bénéficieront aux plus vulnérables et marginalisés
- En favorisant des politiques publiques qui soutiennent les cibles eau de l'Agenda 2030, et en identifiant les potentiels obstacles
- En harmonisant les politiques des bailleurs et en alignant l'APD aux plans & systèmes nationaux
- En soutenant la création d'un organe intergouvernemental au sein des Nations unies chargé de suivi et soutien politique de l'ODD 6 et autres cibles de l'Agenda 2030 liés à l'eau.
- En participant activement au suivi global au niveau du HLPF : i) participer aux revues nationales volontaires ii) être présent aux réunions annuelles HLPF iii) décliner à l'échelle régionale les indicateurs des ODD, et développer des indicateurs mesurant les progrès intermédiaires iv) soutenir les initiatives citoyennes
- En participant à des initiatives multi-acteur pour une action coordonnée autour de l'Agenda 2030
- En développant la coopération internationale pour soutenir les pays partenaires dans la réalisation de leurs propres objectifs

Au niveau régional :

- S'appuyer sur les plates-formes régionales et thématiques existantes pour coordonner et favoriser la connaissance et les échanges de bonnes pratiques, relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Au niveau National :

- Appuyer l'élaboration des plans d'actions qui détaillent comment chaque pays compte répondre aux défis de l'Agenda 2030, en lien avec la société civile et le secteur privé;
- S'assurer que des revues nationales des progrès soient régulièrement réalisées (au moins tous les deux ans) ;
- S'assurer que l'ensemble des parties-prenantes aient conscience des standards nationaux et internationaux, et que la collecte des données puissent renseigner à la fois les indicateurs nationaux et les indicateurs globaux des ODD ;
- Essayer de respecter les engagements du 0,7% du RNB consacré à l'Aide publique au développement

7.3 De quelle manière la coopération au développement de l'UE devrait-elle tenir compte des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030?

Les rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires seront l'occasion pour les citoyens, les gouvernements des pays partenaires, l'UE et les autres partenaires de développement d'identifier les domaines thématiques, les régions et les populations où les inégalités persistent. Dans l'esprit de « No one left behind », l'aide extérieure de l'UE devrait continuer à donner la priorité aux pays qui sont les plus éloignés de la réalisation des cibles eau des ODD. Un point d'attention doit être mis sur la réalisation des objectifs qui n'avaient déjà pas été atteints pour les OMD, comme l'assainissement. Les Programmations pluriannuelles nationales doivent être suffisamment flexibles pour permettre aux pays de s'adapter en cours de route et de rediriger ses actions pour la atteinte effective des ODD à l'horizon 2030.

Contact

EuropeAid-CONSENSUS-CONSULTATION@ec.europa.eu
